



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°08 Réunion Plénière

Réunion du : **Mardi 6 décembre 2022**

À : **19h00**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présentiel :

CDA : Michel ALEXANDRE – Cédric DERVEAUX - Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres au CD) – Jérémie FLEUREAUD– Pierre HOLLECKER – Gérard IVORA (représentant du CD) – Christophe JOLY – Karim MESSISHA – Jean REDAUD (Secrétaire) – Thierry WILLIG.

Présents :

ETDA : Claire DEWOST.

Visioconférence : Bernard COTY – Christophe COURET – Camille DAAS – Michel MOMBOISSE – Georges PEZZOLI.

Assiste : Bertrand KEMPF (formateur de la CDA pour le secteur Centre Var).

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE :

Du 13 au 16 Février 2022 à ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Inscriptions auprès de l'IR2F – Ligue de Méditerranée à AIX EN PROVENCE.



CONTACTS CDA :

Le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80.**

Désignations :

Pour cette saison, la prise de contact entre les arbitres et les désignations devront se faire en respectant les directives suivantes :

Du lundi au Vendredi 17h00 : UNIQUEMENT par mail à cda@var.fff.fr

Du Vendredi 17h00 au Dimanche 18h00 : par téléphone au 06 30 93 82 82

Ce numéro est actif UNIQUEMENT sur le créneau ci-dessus.

SUIVI DU COURRIER :

Le traitement des courriels reçus par la CDA est réalisé chaque jour avec transmission aux différents interlocuteurs pour réponse.

La CDA rappelle que l'ensemble des correspondances doivent être adressées par mail via la messagerie officielle au secrétariat à secretariat@var.fff.fr avec copie sur le mail de la CDA à l'adresse cda@var.fff.fr et non pas sur les boîtes mails personnelles des membres de la CDA.

ORDRE DU JOUR :

1. **Bilan de la réunion visioconférence CRA / Présidents de CDA du 30.11.2022**
2. **Section Administrative**
3. **Section Désignations**
4. **Section Disciplinaire**
5. **Section Lois du Jeu et Formation & Equipe Technique Départementale en Arbitrage**
6. **Questions Diverses**



BILAN DE LA REUNION VISIOCONFERENCE CRA

Le Président de la CDA a assisté à une réunion en visioconférence avec les membres de la Commission Régionale des Arbitres, le mercredi 30 novembre 2022 à 18h30. Lors de cette dernière après avoir réalisé un point sur les effectifs, ainsi que sur les actions techniques réalisées par la CRA et l'ETRA, la parole a été donnée aux CDA afin de faire remonter les problématiques rencontrées.

En ce qui concerne la CDA Var, la quantité en termes de désignations laissées par la CRA pour les rencontres de Ligue devant se dérouler sur le territoire départemental devenant un réel problème, Cyril BOUREAU a fait état de l'impact important que cette situation crée sur les désignations pour les rencontres organisées par le District notamment en jeune.

SECTION ADMINISTRATIVE

Correspondances :

M. BODENES Yann : Remerciant la CDA de la désignations d'arbitre pour le tournoi de l'Association Nationale pour le Développement du Sport dans l'Apprentissage. Transmis au Président et au responsable des Désignations

M. ZARAGH Khalid : Concernant les équipements autorisés. Réponse adressée à l'intéressé par la Président.

Point sur les renouvellements :

Désignables	 1	 10	 30	 206	247
Non Désignables	 1	 1	 4		6
Non Renouvelés		 2	 16		18

Point sur les frais de dossiers :

A ce jour, 13 arbitres sont privés de désignations jusqu'à régularisation de leur situation au regard de l'article 30 du Règlement intérieur de la CDA en vigueur pour la saison 2022 / 2023.



SECTION DESIGNATIONS :

Statistiques des désignations Foot Libre, Futsal, Foot Loisir

Au 5 décembre 2022, et après 15 semaines de désignations, la CDA a procédé au total à 2 946 désignations d'arbitres pour un total de 1 344 rencontres.

a) Moyenne de désignations :

Foot Libre : 13 désignations

Futsal : 5 désignations

Foot Loisir : 3 désignations

b) Quotas de rencontres :

Au regard des obligations prévues au Statut de l'Arbitrage, la CDA établie l'état des quotas de rencontres réalisées par arbitre, ce qui permet d'établir le tableau suivant :

	Nb d'Arbitres	Nb de Stagiaires
Inférieur à 10	97	51
Entre 10 et 20	103	16
Supérieur à 20	46	0

Désignations Foot Libre

Les désignations des arbitres pour les rencontres de football libre sont établies 21 jours à l'avance en fonction des programmations arrivées au District.

La CDA insiste sur sa volonté de désigner des arbitres sur les rencontres de jeunes D2 lorsque le nombre d'arbitres disponibles le permet, mais rappelle que cette volonté est conditionnée par la transmissions de la programmation des rencontres par les clubs dans un délais minimum de 21 jours avant celles-ci.

Désignations des Observateurs

A ce jour, 20% des observations ont été réalisées en 7 journées de championnat (soit 30%).

Désignations Futsal

Le Président de la CDA félicite le responsable des désignations futsal et l'incite à maintenir l'équilibre désignations / arbitres au regard des statistiques transmises précédemment.

Désignations Foot Loisir

Le Président de la CDA demande au responsable des désignations football loisir de prendre en considération les statistiques transmises ce jour afin de garantir l'équilibre des désignations entre les arbitres.



SECTION DISCIPLINAIRE

[Retour de la Commission de Discipline](#)

[Retour de la Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire](#)

- 4 dossiers ont été étudiés par la commission d'appel règlementaire lors de sa séance du 23 novembre 2022.
- 3 décisions ont été confirmées et une autre a fait l'objet d'une cassation de la décision d'origine en donnant match perdu par pénalité au club recevant.

[Retour de la Commission de l'Éthique](#)

La Commission de l'Éthique s'est réunie une fois au cours du mois écoulé avec entre autres une affaire concernant un différend entre arbitres.

Après audition des arbitres concernés et du délégué, la Commission de l'Éthique a pris la décision de sanctionner de 5 mois de suspension l'auteur de l'infraction à compter du 05 Décembre 2022. Information saisie dans Foot 2000 et transmise au responsable des désignations Football Libre et Futsal.

SECTION LOIS DU JEU ET FORMATION & ETDA

[Point sur les formés FIA SIX FOURS](#)

A ce jour, 25 arbitres sur les 26 reçus lors de la Formation Initiale en Arbitrage qui s'est tenu à SIX FOURS du 24 au 27 Octobre 2022 sont licenciés et désignables. L'arbitre non désignable est à la recherche d'un club.

La CDA félicite l'ETDA et notamment Claire DEWOST, volontaire en Service Civique, qui ont suivi de façon très proche et accompagner les stagiaires dans les démarches administratives.

[Point sur les accompagnements](#)

A ce jour, 34 accompagnements ont été réalisés depuis le début de saison pour 25 arbitres. La CDA et plus particulièrement la Section Désignations travaille en étroite collaboration avec l'ETDA pour permettre la progression de nos nouveaux arbitres.

La CDA rappelle que les arbitres seniors confirmés peuvent se porter candidat pour accompagner ces stagiaires.

[Candidature Ligue 2023](#)

La préparation à l'examen d'arbitre de Ligue a débuté sous la direction de Cédric DERVEAUX à partir des supports transmis par Maxime APRUZZESE, Conseiller Technique Régional en Arbitrage.

Elle concerne 4 candidats dont un en qualité d'assistant spécifique.

La CDA reste dans l'attente des dossiers de candidature qui doivent être transmis par la Commission Régionale des Arbitres.



Questionnaire en ligne

Le questionnaire n°2 est ouvert du 05 décembre 2022 et sera fermé le 5 janvier 2023 à 23h59. La CDA rappelle que les tests doivent être réalisés **UNIQUEMENT** sur un ordinateur, en cas de problème rencontré lors de la réalisation du test, les arbitres sont invités à prendre contact avec la CDA uniquement par mail à l'adresse cda@var.fff.fr

Point sur les cours

En l'absence excusée du formateur, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière de la CDA.

Cours du secteur centre Var : ils se dérouleront tous les mardis de 18h00 à 20h00 dans la salle du tir à l'arc à BRIGNOLES.

Journée de cohésion du 17.12.2022

La Section Lois du Jeu et Formation et l'ETDA ont souhaité organiser une journée de cohésion à laquelle l'ensemble des arbitres stagiaires sont convoqués. Compte tenu des calendriers des compétitions la date du **samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 17h00**, et le Stade Albert ESTUBLIER de TOULON, comme lieu ont été choisies.

La CDA remercie le club de **l'ENTENTE DE LA PIVOTTE SERINETTE** ainsi que la mairie de **TOULON** qui ont répondu favorablement à la demande du prêt de leurs installations.

A ce jour, l'ETDA a reçu 44 réponses favorables sur 46 reçues. La CDA invite le plus rapidement possible les arbitres n'ayant pas répondu à le faire et ce avant le 10 décembre 2022 par soucis d'organisation et de logistique.

Cette journée sera effectuée sous forme d'ateliers en salle et sur le terrain.

Bilan des rattrapages des tests physiques

Le dimanche 27 novembre 2022 se sont déroulés les rattrapages des tests physiques au Stade Maxime POGNANT à GAREOULT, et à auxquelles 82 arbitres ont été régulièrement convoqué via la boîte mail officielle le 10 novembre à 11h50.

Les résultats sont les suivants :

Echec	8
Absent	22
Exc. J	7
Validé	26
Bonus	19



Les demandes d'explications sont adressées ce jour aux intéressées qui sont priées, comme prévu au règlement intérieur de la CDA, de transmettre sous 72 heures, une réponse avec justificatif.

Au regard des motifs d'absences invoqués par les arbitres excusés avec justificatif, la CDA décide de programmer une nouvelle et ultime session de rattrapage le **dimanche 08 janvier 2023** à laquelle ne seront convoqué **QUE et UNIQUEMENT QUE** les arbitres ayant transmis un mail d'excuse justifié et validé par la CDA.

Stage Futsal

La CDA décide de fixer au **dimanche 29 janvier 2023** la date du stage de futsal, durant lequel seront notamment réalisé les tests physiques.

QUESTIONS DIVERSES

A 20h45 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochaine réunion restreinte mardi 20 décembre 2022.

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD